

LA RONDE DES DEUX SOURCES

REGLEMENT

Organisation

La ronde des deux sources se déroulera le dimanche 9 juin 2024, départ 9 heure, organisée par l'association **Marche Nordique Pays Mélusin**, ses bénévoles et partenaires.

Sites Facebook https://www.facebook.com/MNPM86/?modal=focused_switcher_dialog

Email : marchenordiquepm@gmail.com

Tél : David Gourdeau 06 87 98 41 89

La manifestation

Une épreuve de Marche Nordique Chronométrée de 16 KM inscrite au challenge Régional N° 268430 de la ligue d'athlétisme nouvelle aquitaine de type marche nordique compétition nature (MNCN).

La condition pour figurer au classement du championnat régional est d'avoir une licence FFA : Athlé compétition ou athlé running.

Le parcours est composé de + de 85 % de chemins et sentiers.

Les marcheurs nordiques doivent respecter le balisage de l'organisation. Aucun accompagnateur à pied, a vélo, ou engin motorisé ne sera toléré sur le parcours excepté pour les besoins de l'organisation.

Inscriptions / Dossards

Inscriptions uniquement sur internet : runchrono

Les marcheurs autorisés à s'inscrire devront avoir une licence FFA Athlé compétition, Athlé running, athlé entreprise, PPS.

Les Marcheurs non licenciés, devront joindre à l'inscription un certificat médical de non contre indication à la pratique de la marche nordique en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Seules les inscriptions complètes seront prises en compte.

Cette compétition étant une épreuve labellisée, les marcheurs nordiques licenciés dans un club devront impérativement porter le maillot officiel de celui-ci.

Le tarif est de 12 Euro plus les frais de plateforme de 1,20 euro.
Site de paiement sécurisé.

Retrait des dossards sur le site de La plage à Vivonne jusqu'à 15 minutes avant le départ de la compétition.
Un lot avec chaque dossard sera remis.

Le dossard devra être épinglé sur le maillot et visible sur tout le parcours.

La sécurité :

La sécurité des compétiteurs est assurée par une équipe de secouristes pour pouvoir intervenir au plus vite à tous les points du parcours grâce aux signaleurs sur le terrain qui seront en relation avec le PC marche basé à l'arrivée.

Chaque marcheur nordique de la ronde des deux sources s'engage à venir en aide à toute personne en danger ou en difficulté et à transmettre le plus rapidement possible les informations nécessaires au PC course ou au signaleur le plus proche.

En cas d'abandon le marcheur doit se signaler au point de contrôle, à un juge ou à un signaleur le plus proche.

Les organisateurs de la marche nordique déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course.

Départ et arrivées :

Le départ se fera groupé.

L'utilisation de deux bâtons spécifiques à la marche nordique est obligatoire.

Si le peloton est jugé trop important par l'organisation un sas pourra être mis en place.

Ravitaillement :

Les compétiteurs seront autorisés à porter une poche à eau.

Un ravitaillement est prévu sur le parcours en respectant la zone balisée conformément au règlement MNC. Les ravitaillements hors zone sont strictement interdits et font l'objet d'une pénalité.

Un ravitaillement est prévu après le franchissement de la ligne d'arrivée.

Petite restauration, buvette sur place.

En cas de défaillance de matériel, un endroit dans la zone de ravitaillement est destiné pour le stockage de bâtons de remplacement que les concurrents déposent avant le départ. L'organisateur peut en mettre à disposition.

Controles/Sanctions :

Des juges seront présent durant l'épreuve afin d'assurer la régularité de la compétition.

Tout participant ne respectant pas le parcours ne sera pas classé.

Tout participant ne faisant pas preuve de sportivité ou manquant de respect envers les bénévoles sera disqualifié.

Annulation :

En cas de force majeure, d'événement exceptionnel, condition climatique (alerte orange ou rouge), problème sanitaire ou autres, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser ou d'arrêter l'épreuve. Les concurrents ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

Assurance :

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile. Il appartient aux marcheurs non licenciés de se couvrir d'une assurance personnelle.

Parking :

Différents lieux de parking seront disponibles à proximité, les conducteurs devront respecter les règles de stationnement du code de la route.

Douche :

Douches à la base de Kayak, site de Vouant, Vivonne.

Résultats et récompenses :

Seront récompensés les trois premiers hommes et trois premières femmes au classement scratch. Récompense également au 1er par catégorie homme et femme sans cumul au classement.

Protection de l'environnement :

Tous les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours. Des lieux seront dédiés avec des sacs poubelle. Chaque participant doit se munir de son gobelet. Sur place gobelets consignés 1€

Droit à l'image :

L'organisateur se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos réalisés pendant « La Ronde des Deux Sources » dans le but de promouvoir cette épreuve. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image et vous autorisez à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image pour une durée de cinq ans. L'acceptation du règlement donne lieu à l'acceptation du droit à l'image.

Loi informatique et libertés :

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

Acceptation du règlement :

L'inscription à la marche nordique des deux sources implique l'acceptation du règlement par chaque concurrent. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.